

Sorties autorisées : (cf contrat de scolarisation, pour les informations utiles)

L'élève est autorisé à entrer (au plus tard à 9h00) et sortir (au plus tôt à 15h30) en fonction de son emploi du temps. Il est possible de sortir à 11h00 pour ceux qui ne mangent pas à la cantine. Et, en cas d'absence PREVUE ou IMPREVUE d'un professeur.

L'élève est autorisé à entrer (au plus tard à 9h00) et sortir (au plus tôt à 15h30) en fonction de son emploi du temps. Il est possible de sortir à 11h00 pour ceux qui ne mangent pas à la cantine. Et, en cas d'absence PREVUE d'un professeur. Il ne sera donc pas autorisé à sortir en cas d'absence IMPREVUE d'un professeur.

L'élève doit être présent de 8h00 à 16h30

FICHE RESPONSABLE

Le responsable légal est : (celui qui règle les factures)

Père et mère

Père seul

Mère seule

Tuteur

Autre situation

Situation familiale ⁽¹⁾ :

Marié (e)

Célibataire

Pacsé (e)

Séparé (e)

Divorcé(e)

Veuf ou veuve

Union libre

Projets proposés par le Collège :

Le Collège Les Marronniers propose à vos enfants différents projets qui seront détaillés à la suite de votre confirmation d'inscription.

- Projet tablette iPad dès l'entrée en 6^{ème}
- Association Sportive : Athlétisme - Badminton
- Projets : Sport, Sport-environnement, Numérique-Médiéval, Patrimoine à choisir dès l'entrée en sixième
- Dispositifs enfants en difficulté et Aide aux devoirs sur le temps scolaire
- LATIN (5^e - 4^e - 3^e) – Classe Patrimoine
- ITALIEN – ALLEMAND - ESPAGNOL (2^e Langue vivante 5^e- 4^e - 3^e)
- Chorale, Rock, Cinéma, jeux de société,

Bourses nationales :

Les bourses de collège (de la 6^{ème} à la 3^{ème}) sont à demander et à renouveler chaque année au moment de la rentrée scolaire. Les familles sont averties par courrier remis à l'élève courant septembre.

Assurances :

Dans les frais de scolarité est incluse une assurance qui couvre l'élève du 1^{er} septembre de l'année en cours, au 31 août de l'année suivante. Il n'est pas nécessaire de contracter une assurance spécifique complémentaire.

Collège Les Marronniers

Le collège Les Marronniers est un établissement catholique sous tutelle diocésaine et sous contrat avec l'Etat. Une contribution financière est donc demandée aux parents, comme précisé dans le document « participation financière ».

Les familles acceptent, en inscrivant leur enfant, le Projet éducatif de l'établissement. Les valeurs évangéliques ne sont pas simplement un quelconque rajout à notre enseignement, mais elles sont bel et bien la base de notre démarche éducative. Ce sont ces valeurs de respect de soi et des autres qui conditionnent notre attitude et nos relations avec les enfants.

Toute la communauté éducative des Marronniers se joint à moi pour vous souhaiter la bienvenue. Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez.

Le Chef d'Etablissement,
G. DESPIERRE

Je soussigné(e) déclare avoir pris connaissance des conditions d'admission de notre enfant au collège et accepte la modalité des tarifs (Contribution scolaire, frais annexes). Je sollicite alors l'inscription de mon enfant au sein du collège Les Marronniers

A, le

Signature du représentant légal :

Nous contacter : Mme BARBERA Cathy

Tél : 04-37-04-60-40

Mail : secretariat@les-marronniers.org